Collège Henri de Navarre
"Un collège pour tous

Règlement
Séjour ski à Piau Engaly

Du 9 au 13 janvier 2023

Afin que le voyage se déroule dans les meilleures conditions possibles, tout élève y participant devra observer un certain nombre règles :

- Je m'engage à **respecter les lieux** que nous allons fréquenter (bus, hébergement, sites touristiques et naturels…).
- Je m'engage à **respecter l'ensemble des personnes présentes** (élèves, professeurs, chauffeur de bus, personnels et clients de l'hébergement, moniteurs de ski…).
- Je m'engage à **être à l'heure** tout au long du séjour. Cela veut par exemple dire, que je dois respecter les horaires de rendez-vous la journée, les horaires de coucher dans ma propre chambre le soir…
- Je m'engage à **respecter les consignes données** par l'équipe encadrante (il sera notamment interdit de se retrouver seul la journée ou de sortir le soir…)
- Je m'engage à **ne pas posséder ou consommer de produits illicites** (armes, tabac, alcool, produits stupéfiants…).

Rappel : **Le règlement intérieur du collège s'applique pendant toute la durée du séjour.**

Tout manquement aux règles évoquées ci-dessus pourra entrainer des sanctions, dont l'exclusion du séjour (rapatriement au frais des familles).

L'équipe encadrante décline toute responsabilité concernant les affaires personnelles des élèves. **Conseils** : **limiter les affaires de valeur** (tels que les téléphones portables, argent liquide…).

Merci de prendre connaissance de ce règlement, de le signer, puis de la remettre rapidement à l'équipe encadrante (**avant le vendredi 2 décembre 2022**).

L'équipe encadrante.

Signature de l'élève :	Signature des parents ou responsables légaux :